

ANNÉE SCOLAIRE 2017 - 2018

IMPORTANT :

- Pour retirer le dossier : au club 6-12 ans ou au service jeunesse.
- Pour restituer le dossier complet : au service jeunesse – Impasse Samson aux dates stipulées sur le calendrier joint à cette fiche. (sauf le 4 septembre, possibilité de le déposer directement au club 6/12.

Pour accueillir votre enfant, votre dossier doit être complet et doit comporter les éléments suivants :

- La fiche d'inscription remplie et signée
- Un justificatif de quotient familial à jour
(Service éducation **centre administratif annexe** - 40 bd Félix Faure - tel : 01 58 07 15 43)
- La fiche sanitaire dûment remplie
- Le justificatif d'assurance extra-scolaire pour l'année 2017/2018
- Les paiements selon le type d'accueil sélectionné
- La charte d'aide aux devoirs (si votre enfant souhaite en bénéficier)

AIDE AUX DEVOIRS

Inscription selon calendrier ci-joint - Tarif : **9 euros** le trimestre. **Attention places limitées !**
Ouverture: **lundis, mardis, jeudis, et vendredis** en période scolaire de **16h30 à 18h30**.

C'est un temps d'accompagnement **assuré par les animateurs** en lien avec les familles et les instituteurs. Pour que cet accueil prenne son véritable sens, il est souhaitable d'une part, que **les enfants accueillis** soient **volontaires** et **assidus** et d'autre part, que **les parents s'informent** régulièrement **du suivi de leur enfant** auprès de son animateur référent.

MERCREDIS

Ouverture: en période scolaire de **13h30 à 18h30**. **Plus d'accueil après 14h**.
Ateliers de **14h à 16h30**. Fournir un goûter à votre enfant.

Inscriptions selon le calendrier ci-joint, dans la limite des places disponibles.

Tarifs en fonction du quotient familial

Attention : nous n'acceptons **pas d'argent** de la part **des enfants** ! Pas de remboursement en cas d'absences.

VACANCES SCOLAIRES

Ouverture: de **8h30 à 11h45** et de **13h30 à 18h30**. **Plus d'accueil après 9h30** le matin, **et 14h** l'après-midi.
Possibilité de restauration à midi: **inscription sur place avant 9h30**.

Inscriptions selon le calendrier des inscriptions ci-joint, dans la limite des places disponibles.

Tarifs en fonction du quotient familial

Attention : nous n'acceptons **pas d'argent** de la part **des enfants** ! Pas de remboursement en cas d'absences.

SECURITE

Les enfants de **moins de 10 ans doivent être récupérés** par un membre de la famille ou un tiers notifié sur la fiche d'inscription (une pièce d'identité leur sera demandée).
En cas d'activité ou de rendez-vous, l'enfant de plus de 10 ans peut sortir seul avec une autorisation écrite précisant le jour, l'heure et la période prévus. Si une sortie de groupe est organisée avec le centre, nous ne pourrions honorer cette clause.

A l'aide aux devoirs: votre enfant âgé **de plus de 10 ans** peut **partir seul après ses devoirs** ou à **18h15** si vous lui en donnez l'autorisation.

Les mercredis: votre enfant **âgé de plus de 10 ans** peut **partir seul** après les ateliers à **16h30**, ou à la fermeture à **18h15**, si vous lui en donnez l'autorisation.

Les vacances scolaires: votre enfant **âgé de plus de 10 ans** peut **partir seul** à **11h45** et après les stages à **16h30**, ou à la fermeture à **18h15**, si vous lui en donnez l'autorisation.

En cas de modification de l'autorisation, les parents devront en **informer** le directeur **par écrit**.

DEJEUNER MERCREDIS ET VACANCES

Déjeuner pris dans un **restaurant scolaire** de la ville.

Facturation: établie à partir du **quotient familial**. Vous recevez une facture mensuelle.

RETARDS ET ABSENCES

Lors de retards répétés. Vous recevrez **une lettre** et pourrez être convoqué(e) par le responsable du service Jeunesse. Votre enfant pourra faire **l'objet d'une exclusion** temporaire.

Si votre enfant est **régulièrement absent** sans justificatifs, il pourra perdre sa place et **ne plus être accueilli au club**.

ENGAGEMENTS DES FAMILLES ET DES ENFANTS

L'accueil des enfants au club 6/12 ans doit s'effectuer dans le **respect de la sécurité** des personnes et des biens. Les enfants qui ont fait le choix de participer à la vie du club 6/12 ans, s'engagent à respecter les autres enfants, les animateurs, les locaux et les matériels mis à disposition.

L'apport d'objets de valeur **est déconseillé** sur la structure, laquelle ne pourra être rendue responsable d'un quelconque incident (vol, dégradation...).

Les incivilités répétées, les violences physiques ou verbales constatées par les animateurs feront **l'objet d'un avertissement** adressé aux parents, **voire d'un renvoi** après que la famille concernée ait été avisée.

Dans tous les cas, **l'équipe** d'animation **privilégie le dialogue** et se tient à la disposition des familles à tout moment de l'année. **En cas de besoin**, n'hésitez pas à consulter le responsable du service jeunesse ou le responsable du club 6/12 ans.

Le Club 6-12 ans est une structure municipale de proximité et d'animation

Club 6-12 ans - 1, Allée Vauban - 01 46 57 77 73
Service Jeunesse – Impasse Samson - 01 42 31 83 50
Mairie de Châtillon 1, place de la Liberté - 01 42 31 81 81